



Vaccination Covid-19 :

La MSA se mobilise pour aider ses adhérents de plus de 75 ans à prendre rendez-vous

Bobigny, 21 avril 2021

La MSA participe, aux côtés des autres régimes d'assurance maladie, au dispositif « Aller vers » qui facilite l'accès à la prise de rendez-vous pour toutes les personnes de 75 ans et plus qui n'ont pas encore pu bénéficier du parcours vaccinal.

327 000 adhérents du régime agricole sont contactés depuis le 12 avril par 139 téléconseillers de la MSA qui leur proposent des rendez-vous dans des centres de vaccination proches de leur domicile.

Pour favoriser la vaccination la plus large possible, la MSA s'engage dans une campagne d'envoi de SMS et d'appels téléphoniques de grande ampleur. D'ici fin avril :

- 90 000 SMS seront envoyés. Ces SMS indiquent que des rendez-vous pour la vaccination sont disponibles et qu'ils peuvent être pris sur le site www.sante.fr ou via un numéro coupe-file dédié (0800 730 956).
- 116 000 appels téléphoniques seront effectués. Ils visent à faciliter la prise de rendez-vous et à l'organiser pour le compte des personnes contactées.

117 000 courriers d'invitation à se faire vacciner seront envoyés aux adhérents n'ayant aucune coordonnée de contact téléphonique. Ils pourront ainsi appeler le numéro coupe-file ou prendre rendez-vous en ligne sur le site www.sante.fr.

Grâce à l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé, 67 % des 75 ans et plus ont reçu au moins une première dose de vaccin [1].

« La mobilisation de la MSA aux côtés des autres régimes d'assurance maladie est fondamentale pour que les plus fragiles d'entre nous puissent bénéficier de la vaccination contre la Covid-19. »

Pascal Cormery, président de la Caisse Centrale de la MSA

[1] Source : site solidarites-sante.gouv.fr

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.